

Commune de TAILLEBOURG 17350
Compte-Rendu du Conseil Municipal du Vendredi 12 Avril 2019 à 20h30
sur convocation du 07 Avril 2019

Présents :

Sylvie ALBERT, Gillian BROOME, Marie-Claude CUBILLO, Guillaume COVELA-RODRIGUEZ, Ludovic ERABLE, Fabrice GUILLOT, Thomas TAVERNIER, Pierre TEXIER, Daniel ARROYO-BISHOP.

Absents excusés : Philippe GANTHY a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Babette RICHAUD a donné pouvoir Marie-Claude CUBILLO, Gérard GALLAIS, M. Jean-François DECQ, Mickaël BENARD.

Secrétaire de séance : Marie-Claude CUBILLO

Ordre du Jour :

- 1) **Adoption du PV du 15/02/2019**
- 2) **Délibération : Modification des statuts de la CdC**
- 3) **Délibération : Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergie (demande SDEER)**
- 4) **Délibération : Examen et Vote du compte de Gestion 2018**
- 5) **Délibération : Vote du Compte Administratif**
- 6) **Délibération : Affectations des résultats 2018**
- 7) **Délibération : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 et état 1259**
- 8) **Délibération : Participation de la Commune de Taillebourg au SIVOS François RABELAIS**
- 9) **Délibération : Subventions accordées aux associations et participation financière à divers organismes**
- 10) **Délibération : Vote du Budget Primitif 2019**
- 11) **Délibération : Achat de matériel pour les services techniques**
- 12) **Délibération : Choix du prestataire pour l'entretien des accotements de voirie**
- 13) **Délibération : Autorisation de Monsieur le Maire à défendre la Commune dans l'affaire AVH- choix de l'avocat de la Commune**
- 14) **Délibération : Convention avec le Nautic-Club, terrain rive droite de la Charente**
- 15) **Délibération : Emplacement pour un commerçant (vente de miel et dérivés), place de la Charente**
- 16) **Délibération : Tarifs salle des fêtes**
- 17) **Délibération : Bail avec un agriculteur**
- 18) **Délibération : Choix sur le foncier acquis par l'EPF Nouvelle Aquitaine (ancienne Boucherie)**
- 19) **Contrôle des assainissements individuels_ Réunion Publique du Mardi 30 Avril 18h30-Salle des Fêtes**
- 20) **Bateau coulé sur les quais_Service départemental des voies d'eau_nouvelle mise au point**
- 21) **Travaux d'élagage de ENEDIS/ nouveaux compteurs**
- 22) **Entretien des haies, des murs en limite du domaine public, détérioration des chemins, dépôts sauvages de végétaux**
- 23) **Demandes de travaux des administrés**
- 24) **Terrains des ASF**
- 25) **Impayés camping 2010**
- 26) **Proposition Jeux enfants en bois**
- 27) **Questions diverses**
Monsieur le Maire propose d'ajouter un ordre du jour important (demande de la receveuse) et de modifier ainsi l'Odj : de 1 à 26, idem puis :
- 27) **Délibération : Mise à disposition de la parcelle ZL 166, route d'Annepont au profit du SIVOS François Rabelais (future école).**
- 28) **Questions diverses**
Vote : Tous pour

Ordre du Jour :

- 1) **Adoption du PV du 15/02/2019**
Vote : Tous pour
- 2) **Délibération : Modification des statuts de la CdC**
(reprise de Compétence transport scolaire et modification du nombre de communes avec fusion la Frédière-Saint Hilaire)
Vote : Tous pour
- 3) **Délibération : Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergie (demande SDEER)**
Délibération reportée pour consultations d'autres propositions
- 4) **Délibération : Examen et Vote du compte de Gestion 2018**
Monsieur le Maire expose que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice
Vote : Tous pour
- 5) **Délibération : Vote du Compte Administratif**

Monsieur le Maire quitte la pièce, Mme CUBILLO présente le CA, M. ARROYO-BISHOP, doyen fait voter le CA.

Vote : Tous pour

6) Délibération : Affectations des résultats 2018

Vote : Tous pour

7) Délibération : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 et état 1259

Pour la sixième année consécutive, les taux d'imposition de la Commune **restent inchangés**, ce qui n'est pas le cas de la Communauté de Communes Vals de Saintonge puisqu'à la fin de l'exercice nous atteindrons les 30% d'augmentation. (cf articles de presse).

8) Délibération : Participation de la Commune de Taillebourg au SIVOS François RABELAIS

La participation 2019 de la Commune de Taillebourg au SIVOS François RABELAIS est de 153 061.25€ (Fonctionnement et Investissement)

Vote : Tous pour

9) Délibération : Subventions accordées aux associations et participations financières à divers organismes

De manière générale, les subventions accordées aux associations restent inchangées, hormis la Lyre Taillebourgeoise qui ne se produira pas cette année par manque d'effectif. Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu récemment une personne qui souhaite relancer un club de Foot, il a donné un avis favorable. Le conseil municipal approuve.

10) Délibération : Vote du Budget Primitif 2019

Vote : Tous pour

Monsieur le Maire rappelle que toutes les informations relatives aux délibérations (notamment du budget) sont disponibles en Mairie.

Au-delà des données consultables sur simple demande, il expose les grandes lignes du **Budget 2019** :

- Les taux d'imposition de la Commune **reste inchangés**.

Les grosses dépenses :

A) **Voirie** : monsieur le Maire a repris la compétence de ce secteur depuis le départ d'un adjoint.

Suite à l'analyse récente réalisée par le Syndicat Départemental de Voirie, que la Municipalité de Taillebourg avait mandaté, il ressort que 200 000 euros sont nécessaires à la réfection totale de notre voirie communale.

Ce constat n'est évidemment pas uniquement imputable à cette mandature, mais nous devons réagir en conséquence et en adéquation avec nos moyens.

Le maire propose donc de porter, au budget 2019 Voirie, **39 200 euros** (sans emprunt) dont 11 857 € en fonctionnement (point à temps automatique réalisé par le syndicat de voirie) et 27 343 €, en Investissement (réfection total). Les routes concernées seront, pour cette année :

Point à temps automatique sur l'ensemble des grosses dégradations.

Réfection plus importante sur les axes :

- VC 142 et VC 143, les Février-la Chaussée
- VC 148 et VC 12, La Bécaudière
- VC 145 et VC 146, le Brandet-la Maroterie
- VC 151, route basse de la Brossardière
- VC 152, route du vivier (uniquement de la départementale jusqu'aux maisons)

Réfection totale :

- VC 7, Chemin des champs rouges, (réfection totale)

B) **Reprise de la réfection du mur de soutien du Camping-Car Park** (7 000€, sans emprunt, association agréée par la DRAC)

C) **Réalisation de la passerelle sur la Rutelière** (46 700€ ht, sans emprunt, financée à 40% par le département)

D) **Achat de matériel pour les services techniques** : (10 000€ ttc, sans emprunt)

- Remorque réglementaire
- Groupe électrogène, petite élagueuse
- Aspirateur à feuilles professionnel (à l'automne)
- Petit matériel

E) **Projet école** (concours d'architectes, début des travaux, part Investissement du SIVOS : 100 215.62 €)

La part de Taillebourg, au regard d'Annepont est de 69.90% donc de 70 000 € (20 000 € d'emprunt à la ligne 1641 du budget de cette année + 50 000 € issus de la vente de l'immeuble des gites).

Pour mémoire (le bénéfice de la vente des gites communaux 150 000€ se répartit ainsi : 48 000 € pour la finalisation de la brèche de la contrescarpe au niveau du pont dormant, 48 000€ pour la mise en place du Camping-Car Park et 54 000€ pour le lancement du concours d'architectes et les premiers travaux du projet du Groupe scolaire).

Coût réel des salaires des agents :

(Chapitre 12/Dépenses : Charges de personnel et frais assimilés - Chapitre 13/Recette : Atténuations de charges)

Moyenne de la mandature précédente : 241 435.65 €

Moyenne de notre mandature (sur 5 ans) : 221 708.70 € (avec un budget de fonctionnement en hausse)

Même avec ces bons résultats, monsieur le Maire pense qu'il y a « encore » des économies à faire concernant les privilèges accordés aux agents de la Fonction Publique Territoriale, privilèges qui perturbent le bon fonctionnement des municipalités. Il plaide en faveur d'une refonte totale de cette « institution » et en fait part régulièrement aux autres élus (extraits) :

Taillebourg, le 05 Avril 2019

Objet : La couleur du mur sera **bleu-marine**.

Monsieur le Président,

Bientôt la fin de « l'exercice municipal », mais pas tout à fait.

En tant que maire débutant et peut-être maire « finissant », je profite de la proximité des élections européennes et des projets de réforme du gouvernement pour évoquer, parmi tant d'autres, une des préoccupations quotidiennes des « petits » maires : les relations avec la fonction publique territoriale.

- Je dis : « petits maires », car au-delà des formules de rhétoriques éculées « *il n'y a pas de petit maire, il n'y a que des petites communes* », il y a bien sûr, des « petits maires », auxquels le Conseil Départemental ou ses représentants sur le territoire ne répondent jamais aux courriers sans doute parce que les réponses doivent être proportionnelles aux nombres d'habitants ou plutôt d'électeurs.
- Je dis : relations avec la fonction publique territoriale, car au bénéfice des réunions de la si Grande Communauté de Communes des Vals de Saintonge, il se crée des liens entre les conseillers communautaires qui échangent en « off » sur leurs problèmes avec leurs agents, qui quelquefois relèvent de la fiction.

Depuis **le 01 Janvier 2019**, sur la commune de Taillebourg, 3 agents territoriaux sont en arrêt de maladie, 231 jours d'arrêt cumulés confortant ainsi le triste record de la Fonction publique territoriale.

Sur ces trois agents, un est, sans conteste en arrêt pour maladie grave, les deux autres ont eu à subir des « propos vexatoires » de leur hiérarchie et ont ensuite su trouver des médecins complaisants dont ce genre de pratique est devenu un fond de commerce (29 minutes entre le départ de la mairie de l'agent territorial vexé et son retour à déposer son arrêt de travail sur le comptoir d'accueil). Je n'ai jamais eu, pour ma part, de rendez-vous avant 3 à 4 jours.

Au regard des différents courriers, mails et démarches que la Municipalité de Taillebourg a eu à accomplir et à recevoir du Centre de Gestion 17 dans le dossier qui nous oppose à un de nos agents territoriaux (contestation du commentaire annoté par l'autorité administrative sur le document d'entretien annuel, contestation de la modification de la fiche de poste, enclenchement à l'encontre du maire d'un dépôt de plainte pour harcèlement moral concomitamment avec une procédure de conciliation auprès du psychologue du centre de gestion, etc. :

Le sentiment général indéniablement laissé à la majorité des élus de la Municipalité de Taillebourg est d'observer que les personnels du Centre de Gestion 17 sont plus enclins à mettre en avant les droits agents territoriaux auprès des élus qu'à signifier leurs devoirs à ces mêmes agents territoriaux.

De manière générale, les dispositions actuelles que doivent prendre les élus pour faire des économies budgétaires et appliquer les directives gouvernementales et de transfert de compétences vers d'autres organismes (Centre de Gestion, Communauté de Communes, Syndicats, organismes privés), dont :

Dématérialisation du support « papier », cartes d'identités, passeports, gestion des recettes de cantine, gestion des payes des agents, gestion du site internet, gestion des cours d'eau (Gemapi), mécanisation des travaux des agents techniques (réduction des pathologies), etc., sont en inadéquation totale avec la situation **des protections accordées aux statuts des agents territoriaux**.

Pour exemple, on évoquera la demande de notre agent, qui par l'intermédiaire de son avocat, sollicite la mise en œuvre de la « **protection fonctionnelle statutaire** » qui impliquerait que le budget de la municipalité alimenterait les frais de justice de la plaignante pour que cette dernière obtienne des réparations financières pour « harcèlement moral » de la même municipalité ...

Ces situations participent à la fracture entre les salariés du privé et de la fonction publique et nul ne peut penser que c'est le « modèle Français » de la fonction publique territoriale qui s'appliquera un jour à un modèle Européen.

Certains salariés eux-mêmes déplorent ce système. Le nombre d'adhérents aux différents syndicats, régulièrement en baisse, est significatif.

Les salariés qui s'impliquent souhaitent :

- la reconnaissance de leur travail
- des formations pour le suivi des évolutions et des remises à niveaux régulières
- des moyens techniques pour les mises en application.

Nous ferons, de notre côté et au moment venu, une large publicité de ces situations pour appuyer le projet de réforme des collectivités territoriales.

Pierre-Henri Tavoillot, philosophe, disait le 4 avril 2019, sur une radio nationale :

que "nous, citoyens, apprenions à râler un peu moins, et à obéir un peu plus. Il faut avoir l'audace d'obéir. Nous vivons dans un abus de contre-pouvoirs. On a longtemps pensé que le pouvoir était dangereux et qu'il y avait des abus de pouvoir. Il me semble aujourd'hui que nous sommes dans une situation d'abus de contre-pouvoirs. La citoyenneté, c'est le fait de pouvoir vivre avec les autres. Or, vivre avec les autres, cela veut dire à moment donné réfréner son ego. Obéir, ça ne veut pas dire se soumettre, étymologiquement ça veut dire prêter l'oreille. La citoyenneté c'est avant tout de l'obéissance. L'insoumission, la désobéissance civile c'est très sympathique, mais ça nous empêche de vivre ensemble."

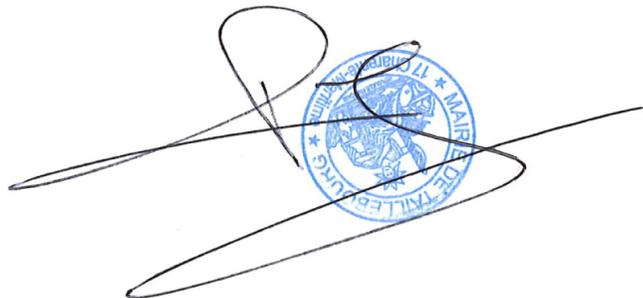
J'aurais des remerciements à apporter à monsieur le Sénateur et madame la Sénatrice du territoire qui ont toujours répondu présent aux différentes sollicitations de notre équipe municipale et qui n'ont pas dérogé avec l'idée de proximité que peuvent en avoir les élus.

Une satisfaction générale aussi des différents syndicats départementaux (Eau, Voirie, Electrification) dont les agents ont sans doute des comptes à rendre à un supérieur hiérarchique et dont le modèle devrait s'exporter à la « Territoriale ».

Monsieur le Président du Département, si vous ne participez pas très vite et activement aux réformes qui doivent impérativement être mises en place, je peux en évoquant la suspension de rhétorique d'un journaliste bien connu « *de quelle couleur sera le mur sur lequel nous allons tous nous écraser ?* », vous annoncer, en toute modestie et à mon grand regret, qu'elle sera **bleu-marine**.

Nous vous prions de recevoir, monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Le Maire de Taillebourg,
Pierre TEXIER



Copies : Sénateurs, députés, maires de la CdC vals de saintonge, président de CPAM, du CdG.

11) Délibération : Achat de matériel pour les services techniques

A) Choix de la remorque : 5 devis demandés

Feu Vert : remorque Erdé 153 +réhausse : 850€, remorque Erdé 163 +réhausse : 1000€

Espace TARDY : remorque LID39560+réhausse : 1869€

Cdiscount pro: remorque Erka 428: 430€, remorque Erka 438: 587€)

Après consultation du référent des services techniques (dont la prise en compte de l'encombrement dans les rues étroites)

Le choix est : remorque Erdé 153 +réhausse : 850€

B) Choix du groupe électrogène : 4 devis demandés

PROLIANS : Groupe électrogène 3000w SDMO : 516€ ht, Groupe électrogène 4200w SDMO : 690€ ht

Espace TARDY : Groupe électrogène Honda GX270 4600w : 666€ ht + kit brouette 79€ ttc

Brico-dépôt: Groupe électrogène Prosystém 6500w : 700€ ttc

Après consultation du référent des services techniques

Le choix est : Espace TARDY : Groupe électrogène Honda GX270 4600w : 666€ ht + kit brouette 79€ ttc

C) Choix du grillage (65m) panneaux rigides gris + portillon + accessoires : 2 devis papier demandés + consultation internet (Brico-dépôt, OOGarden, Cdiscount Pro)

PROLIANS : 1071.54€ ht + 422.37€ ht (portillon)

OOGarden : 1319.90 ttc + 979 ttc (portillon)

Après consultation du référent des services techniques

Le choix est : PROLIANS : 1071.54€ ht + 422.37€ ht (portillon)

D) Choix d'un touret à meuler et d'un décapeur thermique : 1 devis papier demandé + consultation internet (Brico-dépôt, OOGarden, Cdiscount Pro)

PROLIANS : 165.30 € ht (décapeur thermique) + 195.28 € ht (Touret à meuler)

Après consultation du référent des services techniques

Le choix est : PROLIANS : 165.30 € ht (décapeur thermique) + 195.28 € ht (Touret à meuler)

E) Choix d'une petite élagueuse : 2 devis papier demandés + consultation internet (Brico-dépôt, OOGarden, Cdiscount Pro)

Espace TARDY: Elagueuse MS 193T ROLLO 35cm light: 348.60 ht

CHEVALERIAS : Elagueuse Husqvarna T540XP-30N : 449.25 ht

Le choix est : Espace TARDY : Elagueuse MS 193T ROLLO 35cm light : 348.60 ht

12) Délibération : Choix du prestataire pour l'entretien des accotements de voirie

3 prestataires ont été sollicités avec un appel d'offre très détaillé (44 kms de voies en fauchage x 2 passages Juin-Octobre et 35 km d'élagage) :

5Q à Tonnay-Boutonne, Agri Environnement Service à Antezant la Chapelle et SARL Jaguenaud à Juicq

- La société 5Q n'a pas répondu
- Agri Environnement Service à Antezant n'a pas répondu clairement à l'appel d'offre (prix du kilomètre à multiplier par 2 (38.5x2 = 77€ ht aller-retour) et qui n'évoque pas les différentes largeurs des chemins.
- La société SARL Jaguenaud à Juicq a répondu clairement à l'appel d'offre pour un coût total de 8322 ht (50€ ht le km en fauchage d'accotement)

Le choix est : société SARL Jaguenaud à Juicq

Vote : Tous pour

13) Délibération : Autorisation de Monsieur le Maire à défendre la Commune dans l'affaire A VH_choix de l'avocat de la Commune

Le conseil :

- autorise Monsieur le Maire à ester en justice dans l'affaire A VH ;
- désigne Maître Philippe MOTTET- Avocat au Barreau de Saintes, pour représenter la commune dans cette instance.

Vote : Tous pour

14) Délibération : Convention avec le Nautic-Club, terrain rive droite de la Charente

Reportée en attendant la position de la commune de Port d'Envaux concernant le Bail de la parcelle Rive Gauche de la Charente où est positionné le bâtiment du Nautic-Club.

15) Délibération : Emplacement pour un commerçant (vente de miel et dérivés), place de la Charente

Monsieur Claude PONCEAU sollicite un emplacement du domaine public pour installer un chalet en période estivale pour la vente de miel et dérivés) au niveau de l'extrémité du terrain de boules.

Après une visite sur les lieux, Monsieur le Maire est favorable à cette proposition. Il conviendra de passer une convention d'occupation du domaine public (surface, assurances, raccordements eau et électricité, etc...)

Vote : Tous pour

16) Délibération : Tarif salle des fêtes

Délibération reportée pour comparer avec les tarifs d'autres communes.

17) Délibération : Bail avec un agriculteur

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que la parcelle communale, cadastrée ZN68, est actuellement louée à M. Chevalier Sylvain dans le cadre du fermage.

Madame la Trésorière a souhaité qu'une convention de bail à ferme soit réalisée et soumise aux membres du conseil par délibération.

Monsieur le Maire présente la convention à annexer à la délibération.

La surface de cette parcelle de 1,3765 ha est à minimiser au regard de l'utilisation d'une plate-forme pour la station d'épuration. Le Bail est consenti pour une durée de neuf ans à la somme annuelle de 115 euros, actualisée chaque année en fonction de la variation de l'indice des fermages publiés annuellement par arrêté ministériel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de bail à ferme,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

18) Délibération : Choix sur le foncier acquis par l'EPF Nouvelle Aquitaine (ancienne Boucherie)

Monsieur le Maire rappelle que la Municipalité est sous convention avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) dans le cadre de l'amélioration de l'habitat urbain.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'Etablissement Public Foncier au sujet des projets concernant l'ancienne boucherie qui demande de se prononcer sur les projets de fonciers acquis afin de pouvoir donner la visibilité nécessaire à l'EPF sur la stratégie à mener.

Il rappelle que concernant cet immeuble, le projet était dans un premier temps de démolir et de sécuriser le garage écroulé sur la rue de l'étang puis de créer un parking connecté avec la rue Alienor.

Un dénivelé trop important entre les deux rues imposerait une rampe aux normes handicap trop complexe à réaliser et à placer à l'intérieur de cet espace. De plus, au regard de la largeur de l'immeuble côté rue Alienor, un passage piéton condamnerait l'utilisation ou la location du dit immeuble.

Le projet de parking a donc été abandonné.

Après consultation et débat, les membres du conseil municipal souhaitent la vente du bien.

19) Contrôle des assainissements individuels_Réunion Publique du Mardi 30 Avril 18h30-Salle des Fêtes

Le Syndicat des Eaux a mis en place un contrôle systématique des **installations d'assainissement non collectif**, certaines communes ont déjà été contrôlées (Port d'Envaux).

Des contrôles ponctuels (ventes d'immeubles, locations, etc..) ont mis en évidence des rejets d'eaux usées domestiques qui peuvent avoir des conséquences sur la santé et l'environnement.

La Municipalité pourrait être mise en cause si elle ne s'inscrit pas dans une démarche de mise en conformité.

Une réunion publique « Contrôle des assainissements individuels » se tiendra le 30 Avril à 18h30 à la salle des fêtes.

Des affichettes seront placées dans les commerces et les lieux publics, et déposées dans les boîtes aux lettres des zones concernées

20) Bateau coulé sur les quais - Service départemental des voies d'eau - nouvelle mise au point

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la police de l'eau n'est pas de la compétence du Maire et qu'il n'a pas autorité sur le fleuve.

Il a, à de multiples reprises, fait parvenir des courriers au Département et notamment au Service des Voies d'Eau sur les dysfonctionnements liés aux activités sur le fleuve et tout dernièrement dans le cadre du « bateau coulé » avec ses fuites de Gaz-oil.

Il considère que, quand bien même le fleuve Charente participe à l'identité de notre village, les activités autour du fleuve sont une source inépuisable de désagréments essentiellement imputables à des personnes ne payant pas d'impôts sur la commune. Il souhaite que le Conseil Départemental qui récupère, entre autres, les bénéfices des baux de pêche et des redevances portuaires des bateaux, assume ses responsabilités au regard de ses obligations.

C'est dans ce contexte qu'il a tout récemment et une nouvelle fois écrit au Département :



Mairie de Taillebourg

Monsieur Michel DOUBLET,
Vice-Président du Département de la Charente-Maritime,
Président de la 5ème COMMISSION
INFRASTRUCTURES ET PATRIMOINE

Taillebourg, le 12 Mars 2019

COPIE

Objet : Votre courrier du 18 Février 2019/Valorisation du fleuve Charente/Nautic Club

Monsieur le Vice-Président,

Suite à notre courrier du 02-02-2019 (Annexe 01), nous observons qu'à ce jour, un bateau est toujours « échoué » sur les quais de Taillebourg depuis 3 mois. Je précise que cet événement a commencé par une fuite consécutive de gas-oil dans la Charente (cf. SDIS 17), suivie d'autres fuites toujours actives, avant le naufrage définitif...

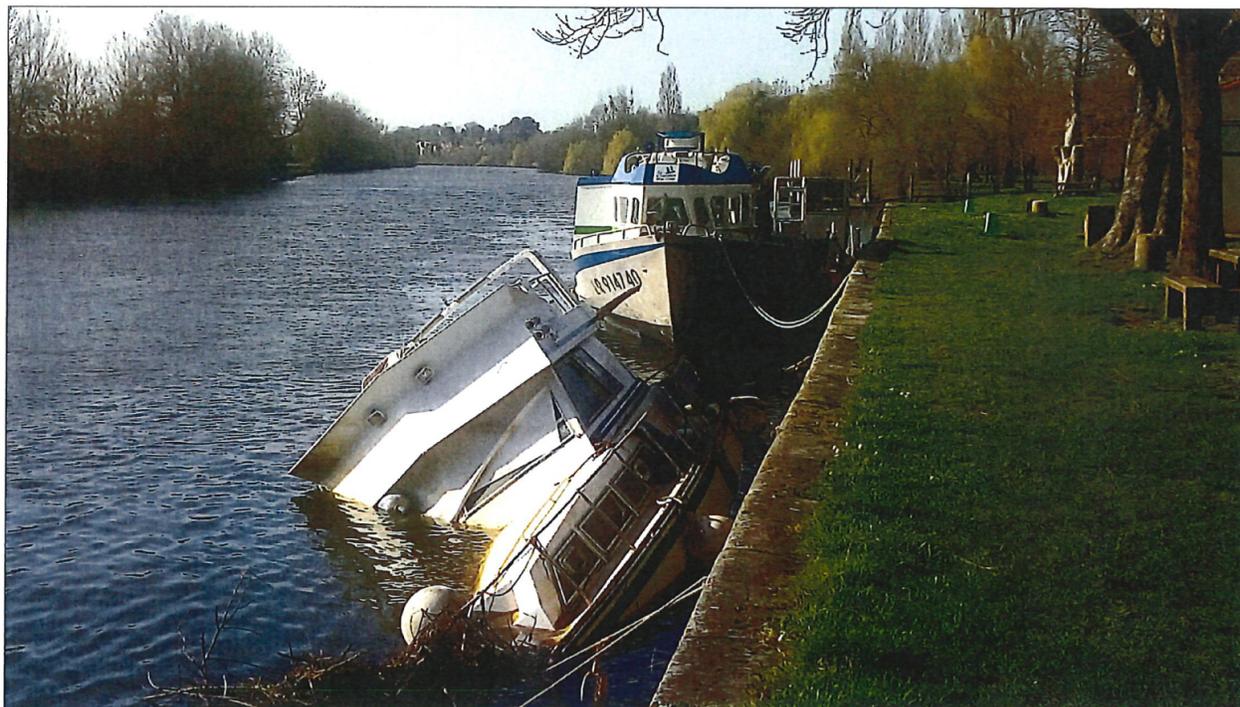
Suite à votre réponse du 18 Février, nous remarquons que votre empressement à louer l'action de votre Direction des infrastructures est inversement proportionnel à motiver ce service pour intervenir dans ses domaines de compétence.

En effet ce 11 Mars 2019, j'ai personnellement constaté qu'un bateau du Conseil Départemental stationnait juste derrière le bateau coulé (cf photos). Un bateau de dragage muni d'une grue.

J'ai alors interrogé le personnel de bord pour comprendre très vite qu'il n'était ni informé, ni sur place, pour traiter le dit naufrage !!! et qu'ils étaient en destination vers d'autres occupations. Ils ont toutefois trouvé que ce type de renflouement n'était pas hors de leur portée. Il aurait simplement suffi que l'information, la demande et la mission passent les portes d'un bureau à un autre...

Je rappelle que les textes prévoient qu'après délais de prévenance, l'autorité exécute les travaux et facture ensuite au contrevenant.

Permettez-moi de penser, qu'il y a là, en ce qui concerne Taillebourg, un caractère non-interventionniste délibéré.





Pour mémoire, nous rappelons que la Municipalité de Taillebourg est aussi, toujours en attente, de réponses à des sollicitations ou transmissions de dossiers concernant :

- 1) Une amélioration de la sécurité routière en entrée d'agglomération, dont le déplacement d'un arrêt (dangereux) de bus scolaire (Annexe 02, Novembre 2015). Tous les travaux effectués depuis cette date ont été fait sous la seule détermination de la municipalité et sur ses seuls fonds.
- 2) Un affaissement du bas-côté de la départementale 231 (Annexe 03, route des Maçons, 6 juin 2018)
- 3) La réfection d'une route communale fortement dégradée à la suite de la mise en place d'une déviation pour les travaux du pont du Bramerit (axe des villages « les Renaudins-les Février » entre la départementale 114 et 231)

Vous pourrez aussi prendre connaissance (Annexe 04) d'un courrier adressé à monsieur le Préfet, concernant des questionnements sur la prévention et la sécurité des personnes en zone de coactivités nautiques sur les bords de Charente, en fonction de la réglementation en vigueur à l'égard des différents propriétaires ou utilisateurs.

Enfin, dans votre courrier, vous me reprochez mon absence à une réunion le 5 février 2019 dans l'après-midi (Domaine Public Fluvial_Gestion et Valorisation). Personnellement, en tant qu' élu exerçant encore une activité professionnelle, je pense être très présent à bon nombre de commissions, de réunions et d'événements liés à la fonction de Maire. Dans ce cadre, je noterais que les horaires de vos réunions sont systématiquement adaptés aux horaires de service des agents territoriaux ou d'élus à la retraite.

Quant à la représentation politique et la participation « plurielles » aux seins des assemblées, il y aurait sans doute à réfléchir sur ce sujet.

Pour exemple, je note que les réunions de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge proposent des horaires adaptés aux élus.

Nous vous prions de recevoir, monsieur le Vice-Président, nos salutations respectueuses.

Pierre TEXIER,
Maire de Taillebourg

Copies :

Madame la Sénatrice Corinne IMBERT
Monsieur le Sénateur Daniel LAURENT
Monsieur le Conseiller Départemental Jean-Claude GODINEAU
Monsieur le président de la CdC Cœur de Saintonge Sylvain BARREAUD

21) Travaux d'élagage de ENEDIS/ nouveaux compteurs

ENEDIS porte à la connaissance des habitants sur des travaux d'élagage, d'abattage et de débroussaillage concernant les lignes basse-tension. L'entreprise mandatée est SARL BERGER, 2 rue de la borne grise, 17130 SOUMERAS 05-46-49-21-05. **Les bois coupés seront laissés aux propriétaires des arbres et des instructions ont été données afin qu'ils soient rangés en bordure et le long des tranchées.**

Compteurs LINKY ENGIE : Madame CUBILLO demande au Maire de prendre une délibération permettant aux administrés de refuser ou non la pose des compteurs LINKY, elle donne des exemples de municipalité ayant fait cette démarche. M. le Maire demande de faire passer sa documentation aux élus pour prendre une décision au prochain conseil.

22) Entretien des haies, des murs en limite du domaine public, détérioration des chemins, dépôts sauvages de végétaux

De nombreuses plaintes arrivent en mairie pour des problèmes d'entretien des haies, des murs qui s'écroulent en limite du domaine public, des détériorations de chemins, des dépôts sauvages de végétaux et autres encombrants (notamment dans les bois au-dessus de la Touche). Monsieur le Maire intervient régulièrement dans ce sens, mais il ne peut pas systématiquement se substituer aux personnes qui « ne souhaitent pas se fâcher avec leur voisin », certains comportements relèvent du domaine privé et il est d'usage, si la loi n'est pas respectée ou est enfreinte, d'en référer aux services de Gendarmerie.

23) Demandes de travaux des administrés

Des demandes de travaux sont régulièrement faites aux services de la Mairie. Nous essayons d'y répondre dans la plupart des cas :

- Arbres dangereux sur l'espace public (Croix mousse, entrée de Taillebourg, etc...)
- Réfection de chemins blancs (Romefort) et stabilisation des plateaux des containers poubelles
- Nettoyage des espaces en broussaille
- Réfection des murs sous responsabilité communale
- Marquage routier au sol

Concernant les demandes de voirie (nids de poule), une campagne va être engagée par des professionnels. Nous n'interviendrons pas au coup par coup, nous devons grouper l'intervention et nous sommes sur une liste d'attente...

Place de l'Eglise, sur les conseils d'un professionnel élagueur, le Tilleul rongé par des champignons lignivores sera coupé à 1m du sol l'hiver prochain.

Sur le lotissement de la Tour Saint-Louis, il nous a été demandé :

- de mettre des gros blocs calcaire pour interdire l'accès au champ vers la route de Saint Savinien, mais tous les riverains ne sont pas d'accord.
- de mettre des blocs pour neutraliser l'accès dans le terre-plein en bas du lotissement au niveau des poubelles, nous allons le réaliser.
- de maîtriser la haie d'arbres dans l'allée principale. Sur les conseils d'un professionnel élagueur, la rangée de 10 tilleuls sera éclaircie du houppier et tailler en cordon l'hiver prochain et réduite de hauteur l'année suivante pour éviter un trop grand traumatisme d'un seul coup.
- de couper un arbre dangereux au regard de ses boules de gui (tempête). Cet arbre sera coupé avant l'été.
- les avaloirs vont être nettoyés.

A la Brossardière, un gros chêne en partie mort sera élagué le plus tôt possible (devis signé)

24) Terrains des ASF

Reporté, faute d'information.

25) Impayés camping 2010

Suite à la demande de la receveuse, « encore » un certificat administratif à établir au titre d'un impayé de 100 euros de chèque impayé à la régie Camping sur l'exercice 2010.....

26) Proposition Jeux enfants en bois

Une taillebourgeoise propose à la mairie d'acheter des jeux « chevaux à pédales » type manège, de fabrication artisanale ; Les élus conviennent d'une belle réalisation, mais se posent des questions sur le prix, les normes de sécurité et le site de cette activité.

Vote : Tous contre cet achat

27) Mise à disposition de la parcelle ZL 166, route d'Annepont au profit du SIVOS F. Rabelais (future école)

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil, qu'après avis de Madame la Trésorière, il convient de se prononcer sur le devenir de la parcelle ZL166, Route d'Annepont, futur site pour la construction du nouveau groupe scolaire.

Plusieurs options : - Mise à disposition du terrain auprès du SIVOS François Rabelais

- Vente symbolique
- Transfert de propriété

Après en avoir délibéré, le conseil décide la mise à disposition à titre gratuit de la parcelle ZL166 au SIVOS F. Rabelais.

Vote : Tous pour

28) Questions diverses

Sans

Fin de séance : 0h45